RÉPONSE
VÉRIDIQUE
A L'AUTEUR DE LA LETTRE
PRÉTENDUE PATRIOTIQUE,
A MESSIEURS DU *BAS*-CLERGÉ
DE MARSEILLE.

1789.

RÉPONSE
VÉRIDIQUE
A L'AUTEUR DE LA LETTRE
PRÉTENDUE PATRIOTIQUE,
A MESSIEURS DU *BAS*-CLERGÉ
DE MARSEILLE.

IL faut être auſſi prévenu que vous vous annoncez, Monſieur, par les premieres lignes de votre lettre, pour voir un *acte formel de renonciation à nos véritables intérêts*, dans les *plaintes* et la *proteſtation* que nous avons consignées aux Écritures de Me. Jean-Joſeph Bonsignour, Notaire Royal et Apostolique de cette Ville.

Sur quoi portent ces *plaintes*? je veux bien ne m'arrêter, comme vous, qu'à l'objet principal qui les a déterminées, mais que vous avez *l'art* de ne pas présenter dans tout son jour: *Notre entière exclusion des Etats de Provence*; j'aurai occasion, dans le cours de cette lettre, d'en relever beaucoup d'autres que vous dissimulez. Je passe aux objets de notre *protestation*. Elle eſt dressée en deux articles.

Dans le premier, nous y protestons » contre tou- » te nomination que le haut-Clergé ſéant à Aix, » pourroit faire de Députés aux Etats-Généraux, » ſans le concours des repréſentans de chaque *Dio-* » *cèse*. »

Dans le second, nous y protestons » non seule- » ment contre toutes les Élections des Représentans

» de chaque *Diocèse* ; mais encore, si le cas y échoit,
» contre toutes celles des Députés aux Etats Géné-
» raux, qui pourroient se faire dans les Villes Epis-
» copales, auxquelles tous les Titulaires et autres
» Contribuables du Clergé, tant séculier que régu-
» lier, n'auroient pas été apelés, et lorsqu'on n'au-
» roit pas donné à ces derniers, un tems suffisant
» pour s'y rendre. »

Voilà nos *plaintes*, voilà notre *protestation* ; je vous les ai tout exprès rappelées, pour vous les faire de nouveau considérer. Mais qu'y a-t-il qui annonce de notre part une *renonciation à nos véritables intérêts* ? Il n'y a rien, si vous y réfléchissez bien, qui ne tende, au contraire, au maintien de nos droits et de *nos véritables intérêts*.

Tout le monde le sait, et il n'y a que vous qui le dissimuliez, que le haut-Clergé séant dans les Etats actuels, quoique suspendus à ce moment en Provence, croit former, en lui seul, une représentation entière et suffisante du premier Ordre de la Nation, quoique cet Ordre, comme les deux autres, soit incontestablement divisé et subordonné entre plusieurs classes de Citoyens ; ce même haut-Clergé dans ses Assemblées, qu'on appelle *provinciales* et périodiques, parce qu'elles se forment de deux Députés de chaque Province Ecclésiastique ; savoir, un du premier et un du second Ordre, et qu'elles reviennent tous les cinq ans, dans l'objet de régler les affaires temporelles du Clergé séculier et régulier, et sur-tout d'entendre les comptes du Receveur-général, et de renouveller le contrat passé avec le Roi pour les subventions : (ce qui ne se fait qu'aux grandes assemblées, qu'on appelle aussi *assemblée du contrat*) est dans l'usage et dans la possession, par le *fait*, de décider de la nomination des Députés du Clergé du second Ordre, aux Assemblées générales, dans le lieu et le tems qui lui sont indiqués

par ses Agens généraux (1). (Ce n'est encore là qu'une partie du sujet de nos *plaintes* ; notre *protestation* en renferme beaucoup d'autres, et ne les articule point toutes.) Dans ces circonstances , n'entroit-il pas dans nos considérations de nous prémunir contre de nouveaux dangers ? N'avions-nous pas motif de craindre que le haut Clergé , séant à Aix , dans des Etats qu'il croit constitutionnels , ne s'arrogeât aussi le droit de députer pour nous et sans nous aux Etat-généraux ? C'est ce que nous avons cru devoir, sinon empêcher, du moins improuver par notre *protestation*.

Est-ce à dire pour cela , comme vous voulez le donner à entendre , qu'abdiquant notre qualité de *Citoyens de Marseille* , qui nous donne le droit, sans doute, de porter directement nos vœux au pied du Trône , nous ayons prétendu *voter* dans les Etats de Provence en notre *susdite* qualité , et *concourir* ainsi à *l'Election* des Députés aux Etats-généraux ?

Il n'y a que vous , Monsieur , qui ayez pu nous prêter cette idée , et vous n'avez pu nous la prêter , sans faire la plus grande violence , je ne dis pas simplement *à l'esprit* , mais à *la lettre* même de notre protestation.

Si vous n'étiez parti d'une volonté prise de nous critiquer, à quelque prix que ce fût , vous auriez reconnu , sans beaucoup de peine , que nous n'y protestons que pour un droit de *Diocèse* , que nous conservons *tout entier* , quoique *nous ne soyons point incorporés avec le reste de la Province* , et nullement pour un droit de *Cité* que nous savons bien ne nous être pas dû dans l'état des choses ; car si vous ne disconvenez pas que le Diosèse de Marseille s'étend beaucoup au-delà de la ville et son terroir , vous auriez dû nous savoir gré , du moins , avec tous les bons *Citoyens* , d'avoir agi et parlé pour et au nom

(1) C'est pour l'ordinaire à Paris , le 25 Mai.

de notre *Diocèse*, puisque nous ne le pouvions pas au nom de notre *Cité*.

D'ailleurs, ne suffisoit-il pas, Monsieur, pour que notre protestation fût à l'abri des inductions fausses et absurdes, que vous vous êtes permises, qu'elle eût été faite par de simples Particuliers ? Ces Particuliers ne pouvoient rien, sans doute, contre ce que vous apellez les *véritables intérêts* du Clergé de Marseille ; mais, ils pouvoient tout, par leurs réclamations contre les usurpations et les abus du pouvoir. Pensez-vous, de bonne foi, que nos Chapitres de la *Cathédrale*, et de *Saint-Victor*, ayent renoncé à leurs *véritables intérêts*, en tentant, comme ils l'ont fait, d'avoir des *Députés aux Etats de Provence* ? Ces Chapitres, me direz-vous, pouvoient avoir des intérêts à part, pour se conduire ainsi. . . . C'est-là, où je vous attendois. Eh, bien ! ces Particuliers qui *figurent* dans la protestation, pour eux, ou pour leurs Corps, avoient les mêmes intérêts ; intérêts de propriété, ou de jouissance, hors la *Cité*, et dans la *Province*, qui exigeoient d'eux cette formalité ; tous avoient du moins cet intérêt général, pour la signer, de faire cesser les abus ; et d'après vos aveux, ils y avoient même action, *pour s'opposer aux invasions* et *à la destruction de nos Privilèges.*

Que deviennent à présent, ces grands mots vuides de sens, dont vous avez surchargé votre lettre, que *notre protestation est une renonciation au titre de Citoyen de Marseille*, *qu'elle nous déshonore*, *qu'il faut la retracter*, *qu'elle est un crime de lèze-Patrie* ? . . .

A qui en parlez-vous, Monsieur *le Docteur* ? Eh ! qui aime mieux la Patrie de ceux qui, avoués d'elle, militent pour sa liberté et pour une juste égalité dans la contribution des Charges et des Impositions, ou de ceux qui, comme vous, s'armant du foible Egide de leurs *privilèges*, veulent y concentrer leur

existence avec le salut de l'Etat ? Ne peut-on donc être *Citoyen de Marseille*, et avoir d'autres intérêts à défendre *hors la Cité* ? Ou parce qu'on est *Citoyen de Marseille*, faudra-t-il aussi, pour vous faire plaisir, tout abandonner, immoler tout à notre *Aristocratie* particulière ?

Je fais gloire, Monsieur, d'être aussi bon, et peut-être meilleur *Citoyen* qu'aucun autre ; mais je ne prendrai jamais, pour un *Privilège de Marseille*, le droit oppressif de lever les Impositions sur les objets de consommation et de première nécessité ; de prétendre établir une Règle de juste proportion, entre les besoins urgens et multipliés, d'une foule de Citoyens honnêtes et laborieux, mais peu aisés, et les étonnantes profusions d'un luxe insultant et de la molle opulence. Je ne regarderai jamais avec tout vrai *Citoyen*, comme un *Privilège*, l'Etat de notre Administration, de nos Fermes et de notre Police.

Venez-nous dire, après cela, que tout est *Tiers-état à Marseille* ; que *nous ne devons y demander que le bien public*. N'est-ce pas faire un sacrilège abus des mots et des choses ? N'est-ce pas vouloir tromper le public, sous l'appas du bien public même ?

Vous nous faites la grâce de reconnoître, *qu'il est parmi nous, des gens instruits dans la science du Droit-Canon* ; mais vous, Monsieur, l'êtes-vous, dans celle du *Droit-Public* ? Et si cette science ne vous est pas tout-à fait étrangère, comment avez-vous pu ne pas sentir la justice, et la nécessité de nos réclamations, contre le danger toujours imminent, de voir doubler et tripler nos contributions (1) par des sacrifices qui ne coûtent rien, ou que

---

(1) C'est déjà une injustice que *le Clergé de Marseille et de son Terroir*, qui paye une fois à Marseille, les Impositions Royales, comme tous les autres Citoyens, soit

peu, à faire au Haut-Clergé, dès qu'il pourra nous forcer d'en supporter la plus grande partie, sans que nous puissions être entendus ni aux Octrois, ni à la repartition ?

C'étoit là cependant un des objets aussi de nos réclamations : pourquoi vous l'êtes-vous dissimulé ?

Vous avez mieux aimé vous donner pour un homme inspiré, envoyé tout exprès du Ciel, pour faire la conquête *du Clergé de Marseille*, enseveli dans une profonde ignorance *sur ses véritables intérêts*, *sur les titres de Marseille*, *qu'il ne paroît pas que nous connoissions*, *aussi bien que*. . . . vous. Est-ce sérieusement, que vous le dites ? Il le faut bien ; puisque, *pour nous éclairer davantage*, *vous nous conseillez*, en toute humilité, *de nous procurer une Brochure que* vous dites *avoir faite*, *sur les vrais intérêts des Marseillais* ; *qu'il nous sera facile de l'avoir*. Gardez-la, Monsieur, et votre Imprimeur aussi ; auprès de qui pourroit-elle faire des Prosélites, dès que vous vous en déclarez l'auteur ?

Enfin, Monsieur, je pourrois vous prendre par vos propres aveux, et vous observer que, puisque vous reconnoissez que *la Ville de Marseille envoie des Députés aux Etats de la Province*, *pour s'opposer aux invasions et à la destruction de ses privilèges*, vous pouviez bien, sans nous faire trop de grace,

---

dans le cas de les payer une seconde fois, par les *Décimes* ; mais, c'en est une plus grande, sans doute, que le Haut-Clergé, séant dans les prétendus *Etats de Provence*, nous expose, par des *dons* qu'il prétend aussi *gratuits*, à payer encore une seconde fois à la *Provinee*, pour des objets auxquels nous contribuons aussi déjà une fois à Marseille, tels que la confection des Chemins et l'entretien des *Enfans* trouvés ; et alors ce seroit trois fois que nous contribuerions. Après cela, gardez le silence, *Messieurs du Bas-Clergé*, autrement, on vous mettra encore plus bas ; si ce n'est pas *Haut-Clergé* qui vous le dit, un vil écho vous le repèlera.

ne nous pas supposer de plus grandes prétentions ; à ne nous envisager que sous votre rapport favori de *Clergé* encloué de *Marseille* ; (et certes, nous y avions bien plus d'un droit *pour nous opposer* , nous aussi, *aux invasions* ,) et alors, vous auriez reconnu que nous étions donc bien fondés à nous plaindre de *notre* entière *exclusion des Etats de Provence* : et vous ne vous seriez pas couvert vous-même du *ridicule* que vous avez voulu jetter sur nous. Mais quelque avantage que j'eusse pu tirer de cette observation pour notre défense, vous voyez que je l'ai négligée ; j'ai mieux aimé vous combattre par vos propres armes ; et il me suffit de vous avoir prouvé que, tous Membres que nous sommes d'un Clergé *séparé* , par la nature des choses, *du reste de la Province* , nous pouvons cependant y avoir, et nous y avons, en effet, des intérêts qui nous donnent le *droit* d'y *voter* , *et de choisir* les Sujets fidèles au Roi et à la Patrie, qui y seroient *députés aux Etats-Généraux*.

Si tout ce que je vous en ai dit, n'est pas capable de vous *éclairer* , lisez, Monsieur, les Articles XVII et XXI du Réglement fait par le Roi, pour l'exécution de ses Lettres de convocation aux Etats-Généraux du 24 Janvier 1789 (1), concernant les droits de ceux des Ecclésiastiques ou des Nobles qui posséderont des *Bénéfices* , ou des *Fiefs* situés dans plusieurs *Bailliages* ou *Sénéchaussées* ; et vous reconnoitrez que nons n'avons pas fait un *pas de Clerc* ; qu'il faudra songer vous seul, à vous *retracter* , ou bien, convenir que vous n'avez fait qu'une *chicane de Procureur*.

---

(1) Quoique ce Réglement si juste, n'établisse rien par rapport aux Pays d'Etats, pour lesquels il n'est point fait, cependant il est aisé de voir, aux sages dispositions qu'il renferme, que c'est sur les mêmes bases d'équité et de justice que s'élèvera par-tout, le grand édifice de la liberté française et nationale.

Et quel Procureur ! *de Procureur fondé*, ou *non fondé* des pouvoirs de *Haut-Clergé*, que vous avez exercés autrefois, et que vous exercez encore aujourd'hui, mais d'une manière *précaire*, au nom d'un autre *Clergé*, qui n'est pas tout-à-fait aussi *haut*; mais à vos yeux, peu s'en faut, qui sait bien faire ses affaires, (tant mieux pour lui) mais qui ne doit pas concevoir du dépit, si les autres aussi cherchent à faire les leurs.

Il me seroit impossible, à ce sujet, de vous rendre, Monsieur, toutes les bonnes plaisanteries que vous avez fait dire, à l'occasion des vôtres, qui, soit dit, en passant, sont assez fades, par cela seul, que, contre le précepte *d'Horace*, qui est un excellent Juge en cette matière, vous vous y écartez un peu trop de la vérité. *Ridendo dicere verum quid vetat* ? Car c'est un grand art, ne l'oubliez pas, Monsieur, en fait de plaisanterie, de mettre *les Rieurs* de son côté; ou, ce qui est la même chose, d'avoir la vérité pour soi, ou du moins, la vraisemblance, *Par exemple* : au simple et bas intitulé de votre Lettre, tout le monde s'est écrié : que le trait ne pouvoit partir que d'un homme de *basse Robe*; d'autres, vous jugeant par votre amour un peu trop désordonné, de nos *Privilèges*, ont dit: que vous étiez certainement attaché au service des *Aristocrates* de notre Ville; pour moi, s'il faut vous dire naïvement ma pensée, je crois que vous êtes tout cela à la fois, et j'en juge par votre langage, *verè et tu ex illis es, nam et loquela tua manifestum te facit.*

Vous n'êtes certainement pas *un Membre très-humble du Tiers-état*, comme *Signez* : d'abord, le *Tiers état* rejette toutes vos qualités *susdites* dans ses *représentans*; ensuite, oh ! combien le *Tiers-état*, sans rien perdre de sa modestie, est-il plus éclairé en lumières ! plus noble en sentimens ! plus généreux en sacrifices !... Voyez cette brave portion de la Nation, eh ! que dis-je ? N'est-ce pas la Nation elle-même,

(autrement pourroit-elle compter déjà tant de succès au milieu de tant d'ennemis conjurés à sa perte ?) Voyez de quel pas elle marche, et comme elle assure, par sa bonne contenance, l'heureuse révolution qui se prépare ! Quelle énergie dans ses expressions ! quel désintéressement dans ses vues ! quel amour pour son Prince et pour la Patrie ! comme elle va toujours de pair dans tous ses mouvemens avec la justice du Roi, et la sagesse du Ministère ! comme elle ne veut l'emporter dans cette lutte générale, que par la raison, et la vérité ! tels nos ayeux, les premiers *Francs*, obtinrent des *privilèges* et des *exemptions* par leur bravoure et la lance à la main ; tel, par une plus heureuse révolution, un bon peuple sous un bon Roi s'élève à la véritable Noblesse, par ses seules vertus, et armé du flambeau de la Raison. On décernera, sans doute, un Monument à Louis XVI, premier Auteur de cette Régénération ; mais la *Roture*, disons mieux, le bon peuple, en dessinera, en accompagnera le Trophée ; il se trouvera ennobli par son propre *fait*, et dans son ouvrage. Ainsi, les vieilles chartres s'effaceront, les restes absurdes de l'antique féodalité s'évanouiront ; (1) il ne restera plus que les droits sacrés de l'homme et de la Religion.

Pardonnez, Monsieur, cette petite digression, si c'en est une ; je devois, en bon *Citoyen*, cet hommage à notre France : je reviens au nom que vous avez emprunté, au personnage respectable

---

(1) *Prenez-garde*, je dis, les vieilles Chartres, les restes absurdes de la féodalité, et j'entends seulement les *Privilèges*, les *Exemptions pécuniaires* ; de peur que vous ne me fassiez dire, comme on en a mal-à-propos accusé les Écrivains pour le *Tiers-état*, les *Rangs*, les *Distinctions*, les *Fortunes*-même ; celles-ci sont dans la nature, et on les doit respecter ; les autres y sont contraires, et l'ont trop long-tems outragée.

que vons avez *déshonoré*, et je touche au moment d'arracher le voile dont vous vous êtes enveloppé.

Un Membre du *Tiers-état* n'auroit pas parlé d'aucune des classes du Clergé du second Ordre, comme vous en parlez.

Il n'auroit rien vu qui ne méritât plutôt ses éloges, que sa critique dans la noble franchise et la popularité rare, à la vérité, de MM. les Comtes, et Chanoines, *possédant-Fiefs*, qui *figurent dans la protestation*, *à côté des Vicaires et des Religieux.*

Il n'auroit pas dit, il n'auroit pas fait, sur-tout la faute grossière *d'écrire* que, *peu importe à des Vicaires*, *que le Clergé soit riche ou pauvre*, *exempt ou soumis aux impositions.* Tous les Membres du *Tiers-état* s'accordent, au contraire, à dire, et *à écrire* avec un de nos plus célèbres Canonistes, *qu'il regne un grand abus dans l'Eglise* : *que ceux qui servent à l'Autel*, *n'en vivent pas*; *et ceux qui n'y servent pas*, *en vivent*; qu'il est donc de l'intérêt des Vicaires, qu'un si *grand abus* soit reformé; qu'il n'est donc de l'intérêt de personne, aujourd'hui *d'aspirer à des Evêchés*, *à des Abbayes* (quoiqu'on y parvienne par différentes routes, et les plus cachées, sont les plus sûres;) puisqu'enfin, il fandra les partager, pour subvenir aux besoins de ceux qui *servent à l'Autel.*

Un Membre du *Tiers-état* n'auroit pas dit que les *Vicaires nous prêchent le désintéressement*, *au nom de leurs Curés*; cette idée est fausse en tous sens, parce que les Curés ne sont guères mieux partagés des biens de l'Eglise, que les Vicaires, et qu'ils prêchent également le désintéressemeut par leur exemple, et le ministère de la parole. Quelqu'un avoit dit ce *bon mot* avant vous, en raisonnant des Curés aux Evêques; sans approuver davantage cet abus de l'esprit en un meilleur sujet de critique, je me borne à dire qu'il n'y a dans l'application que vous faites de cette idée, ni sel, ni

vérité; si vous fréquentiez votre Curé et votre Paroisse, vous vous en convaincriez.

Enfin, un Membre du *Tiers-état*, en parlant *des trois Ordres*, ne supposeroit pas des desseins coupables des *prétentions turbulentes* (1) de la part de celui de ces *Ordres*, de qui il se diroit *envoyé*.

Vous n'êtes donc pas *un Membre du Tiers-état*. Qui êtes-vous donc ? et quel signe apportez-vous de votre Mission, *tu quis es* ? Répondez à cette question ; et sur votre réponse, si elle est équitable, je mettrai *bas les armes*.

L'un des quarante-quatre (2) *Membres du Clergé seculier et regulier de la ville de Marseille, qui ont signé la Protestation.*

---

(1) Voyez les hommes comme ils font, en dépit de la vérité & de ce qui se passe sous nos yeux ! N'est-ce pas toujours, et en toute occasion, le pauvre *Baudet*, l'animal pacifique de *la Fontaine*, qui a tort, et qu'il faut rosser de coups de bâton, quand il se trouve à la compagnie des *Ours*, et des *Léopards* ? Il est vrai que celui-là en cette occation, s'avoua coupable de faute lourde et grossiere (il avoit *tondu d'un pré* d'Eglise, *la largeur de sa langue* !) mais aucun *Loup*, *quelque peu clerc*, ne s'étoit avisé jusqu'ici de lui faire un reproche du ton un peu aigre et désagréable de sa voix, puisqu'enfin c'est sa voix ; et je ne sache pas que le *Tiers* ait causé d'autre *trouble* dans nos Etats, que celui que peut causer, aux ames intéressées, le cri des vérités dures et de la raison.

(2) C'est par une erreur, sans doute, involontaire, que l'Auteur des *Observations sur une soi-disante Lettre Patriotique*, n'a compté que quarante-deux Membres du Clergé séculier et régulier de la Ville de Marseille, qui ont signé la protestation. On en trouve quarante-trois dans les *Imprimés* ; et c'est par une omission semblable, qui ne peut partir que du Copiste, qu'on a eu le déplaisir de ne pas voir dans les mêmes Imprimés, le nom de Monsieur Aillaud, l'un des Curés de la Cathédrale, qui a signé la même protestation avec M. Sarmet, son confrère. On est charmé d'avoir l'occasion présente de réparer cette omission.

P. S. Au moment où j'allois livrer ma Lettre à l'impression, pour vous la faire passer, j'ai reçu, Monsieur, une Brochure que vous devez connoître, portant en titre : *Observation sur une soi-disante Lettre Patriotique*, signée d'un de mes Confreres. Il y en auroit eu assez pour déconcerter un Auteur qui n'auroit cherché qu'à parcourir seul une carrière que vous nous avez ouverte à tous ; mais comme tel n'a pas été mon but en écrivant ; que d'ailleurs nous ne nous étions pas communiqué notre travail avec mon Confrere : quelqu'avantage qu'ait le sien sur le mien, vous ne trouverez pas mauvais, nonobstant cette derniere considération, que je persiste à vous l'envoyer, et à vous donner en cela une foible marque du zèle et de ma bonne volonté, pour le soutien d'une cause que vous avez trop déprimée, pour que vous n'ayez pu prévoir qu'elle vous attireroit plus d'un adversaire.

F I N.